

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
MAIRIE



55 place de l'église
74230 DINGY-SAINT-CLAIR

Un village entre Fier et Parmelan

**Le 30 août 2021,
A Dingy-Saint-Clair,**

OBJET : Budget participatif

Préambule : Favoriser l'implication des habitants dans la vie de notre commune et par ce fait permettre de tisser des liens entre habitants sont deux axes importants pour la municipalité en place. Pour ce faire, la mise en place d'un budget participatif 2021 a été validé pour financer des actions venant des habitants.

Les quelques pages qui suivent vous présente le fonctionnement de ce budget participatif, la manière de candidater, la sélection des projets et leur mise en place.

Si après lecture de ce document il vous reste des questions n'hésitez pas à contacter la mairie pour de plus amples informations.

I. Définition du budget participatif

Le budget participatif permet à tous les Dingiens et Dingiennes, de proposer des projets pour leur village ou hameaux.

Ces projets, s'ils sont recevables et réalisables, seront soumis à un comité de sélection.

Les projets lauréats seront réalisés par les initiateurs du projet, avec la Commune comme soutien.

II. Candidatures

a. Qui peut candidater ?

Tous les Dingiens et Dingiennes peuvent participer à titre individuel ou collectif, dans le cadre d'une association ou d'un collectif d'habitants.

b. Comment participer ?

Vous avez jusqu'au 30 octobre 2021 pour déposer votre projet.

Pour cela, il faut remplir le dossier de candidature à la fin du dossier.

Vous pouvez aussi agrémenter ce dernier par de plus amples explications, des dessins, des devis, des photos, etc., permettant de rendre plus concret votre projet.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à vous rendre en Mairie afin d'échanger avec Camille POURCHET, ou bien contacter les élus en charge : Josselin MAUXION ou Boris FOURNIER.

c. Les projets éligibles

Les projets doivent répondre à 4 critères principaux pour être sélectionnés :

- Être d'ordre d'intérêt général,
- Se situer sur son territoire (espace public),
- Être de la compétence de la Commune,
- Le budget demandé à la Mairie par projet ne devra pas dépasser 2500€ TTC (le budget total peut être supérieur, dans ce cas, il faudra trouver d'autres financeurs).
- Être réalisable entre mars et décembre 2022.

Dans tous les cas :

- Le budget alloué au projet ne doit pas être à destination direct du porteur de projet,
- Le projet proposé ne doit pas entraîner des coûts de fonctionnement importants sur du long terme.

Exemple : Les projets non recevables

- Proposition de cours de danse à destination des enfants de la Commune alors que le porteur de projet est le professeur de danse en question.
- Mise en place d'une ligne de bus spéciale Dingy>Annecy, Ce projet n'est pas de la compétence de la Commune et engendre des coûts beaucoup trop importants sur le long terme.

Après étude des dossiers, la Commune peut vous proposer de regrouper votre projet avec celui d'un autre habitant/ association qui a déposé un projet similaire au votre. Des projets peuvent aussi être coconstruits.

Par exemple, vous avez proposé l'installation de nichoirs à oiseaux pour le hameau, d'autres habitants ont proposé d'y installer des boules de nourrissage pour les oiseaux ...

d. Les types de projets

Votre proposition peut concerner le village dans son ensemble, un ou plusieurs hameaux, une rue ou un endroit précis.

Pour vous donner des idées, voici quelques exemples de projets par thème :

Climat & biodiversité :

- Création d'hôtels à insectes,
- Cours de jardinage,
- Plantation d'arbres fruitiers,
- Création d'une spirale aromatique,

- Découverte de la faune et de la flore

Jeunesse

- Création de cabane,
- Matériel ludothèque (jeux, jouets, etc. ...),
- Organisation d'une manifestation spécifique,

Social & Solidaire

- Organisation d'un espace d'échanges entre habitants,
- Zone de réemploi solidaire,
- Troc

Culture

- Programmation culturelle,
- Concerts,
- Fêtes thématiques

Patrimoine

- Plaques historiques,
- Restauration d'enseignes « à caractère historique »,
- Valorisation d'un lieu patrimonial

Evènements conviviaux

- Organisation de conférences,
- Soirée thématique

Sport

- Organisation d'activités sportives et ludiques,
- Sport santé,
- Rénovation d'équipements

III. Le Comité de sélection

Une fois l'ensemble des dossiers reçus, un comité de sélection se réunira pour sélectionner les projets lauréats.

Le comité de sélection sera composé de :

- 5 élus du Conseil Municipal,
- 2 associations du village,
- 1 représentants de l'école,
- 1 habitant tiré au sort.

La grille d'évaluation des projets sera composée de différents critères, qui seront tous notés de 1 à 5.

Le détail des critères sera les suivants :

- Pilotage collectif du projet,
- Bénéfice collectif de cette action,
- Orientation durable du projet,
- Entretien et suivi nécessaire à la fin de la mise en œuvre du projet,

- Accompagnement technique Mairie nécessaire.

IV. Calendrier des projets

Une fois les projets sélectionnés, les services de la mairie reprendront contact avec les porteurs du projet et définiront un planning réaliste en fonction du projet.

En fonction de l'ampleur de l'action des rendez-vous réguliers avec la mairie seront programmés pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de l'action.

Le calendrier :

- Du 1^{er} juillet 2021 au 30 octobre 2021 : appel à projets.
- Du 30 octobre 2021 au 30 janvier 2022 : analyse et sélection des projets.
- Février/ Mars 2022 : rendez-vous avec les porteurs de projets sélectionnés et définition du rétroplanning de chaque projet.
- Avril à décembre 2022 : Mise en place des projets.

ATTENTION

- Ce sont les porteurs du projet qui auront à charge la réalisation du projet, son évaluation budgétaire, le suivi de son exécution. La Mairie pourra aider le porteur du projet sur certains aspects techniques ou administratifs.
- La Commune doit recevoir des propositions d'idées abouties et non pas une simple idée. C'est-à-dire que le projet doit comporter un rétroplanning de mise en place, un budget, un lieu d'implantation si nécessaire.
- Les dossiers doivent être déposés par un individu/ groupe représentatif du dossier qui est déposé. Nous ne pourrions pas sélectionner un projet qui engage un groupe d'habitants sur une proposition individuelle.

Par exemple : vous avez déposé un projet pour installer un bac à compost collectif dans votre hameau. Ce projet doit : soit être déposé à plusieurs habitants du hameau, soit en individuel mais en s'assurant que les habitants du hameau y sont favorables.



DOSSIER DE CANDIDATURE

Porteur du projet :

NOM/ Prénom :

Adresse :

.....
.....

Téléphone : Email :

Co-porteur du projet :

NOM/ Prénom :

Adresse :

.....
.....

Téléphone : Email :

Dossier déposé à titre (cocher la case) :

- Individuel
- Collectif (groupe d'habitants, associations, etc., ...)

Nom du projet :

Description du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Précisez qui fait quoi dans le projet (qui organise, qui construit, qui achète, etc.) :

.....
.....
.....
.....
.....

Budget (si le projet global nécessite plus de 2500 € HT, merci de préciser d'où vient le reste du budget. Merci de joindre au dossier les devis éventuellement nécessaires à la réalisation de l'action que vous auriez déjà pu récupérer).

.....
.....
.....
.....

Planning de la mise en place des actions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Est-ce que la Mairie peut vous aider sur certains points ? (Réalisation de devis, de petits travaux, de mise en relation, d'expertises ...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pièces jointes :

Merci de joindre à ce dossier de candidature, toutes les photos, les devis, les documents qui permettront au comité de sélection de mieux comprendre vote projet.

Signature du porteur de projet,